



Guide de l'utilisateur

Communication de la quantité d'un produit biocide mise sur le marché dans le RPC

www.rpc.admin.ch

Contenu

1	Première communication de la quantité d'un produit biocide	3
2	Communiquer un produit supplémentaire après s'être à nouveau connecté	6
2.1	Communication supplémentaire dans la même communication collective.....	6
2.2	Communication(s) supplémentaire(s) dans une nouvelle communication collective .	7
3	Corriger ou supprimer une communication déjà effectuée	8
4	Communication supplémentaire en cas de modification de la concentration de la substance active	9

1 Première communication de la quantité d'un produit biocide

1. Si vous avez déjà un compte utilisateur dans le RPC (par exemple, en tant que titulaire d'une autorisation de produits biocides), connectez-vous avec votre compte utilisateur CH-Login sur www.rpc.admin.ch.

Pas encore de CH-LOGIN?

IMPORTANT : Si vous n'êtes pas titulaire d'une autorisation pour un produit biocide (mais par exemple importateur sans autorisation propre de biocides) et que vous ne souhaitez pas déposer de demandes d'autorisation via le RPC, mais seulement déclarer la quantité d'un produit biocide mise sur le marché, vous n'avez besoin que d'un compte utilisateur CH-Login sans accès à une entreprise.

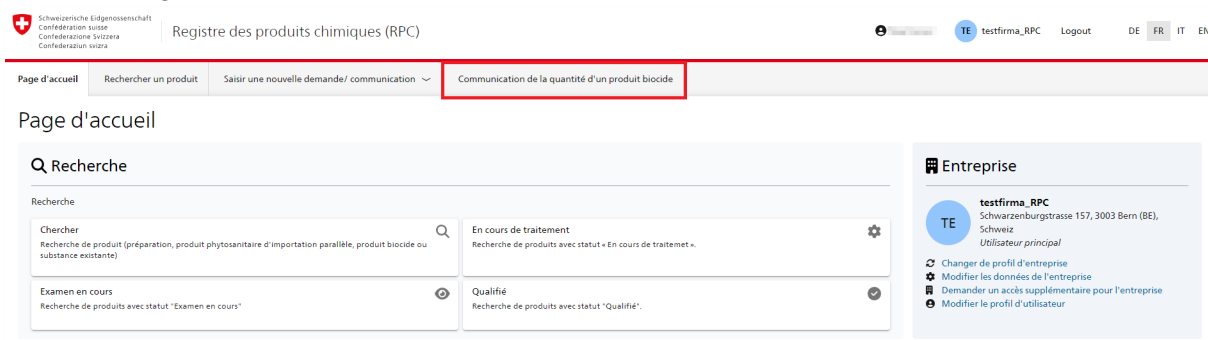
Veuillez noter que vous aurez besoin d'un téléphone avec un numéro suisse ou d'une application d'authentification pour configurer l'authentification à deux facteurs requise.

Allez sur www.rpc.admin.ch, cliquez sur CH LOGIN, puis sélectionnez « Créer un compte ». Entrez les informations requises ([voir la vidéo d'instructions](#)).

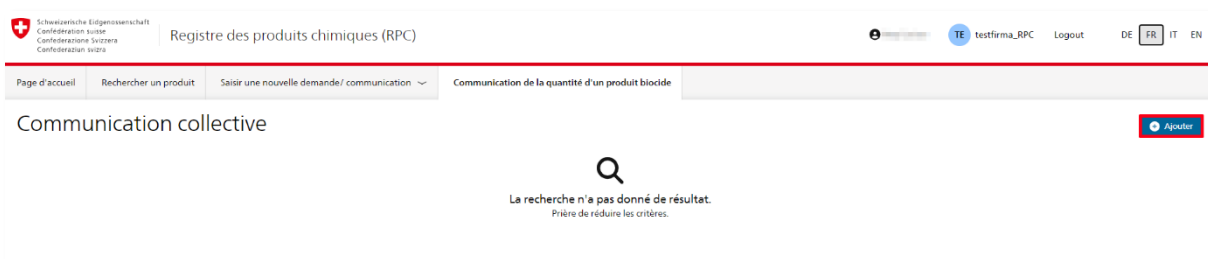
Veuillez noter que les captures d'écran utilisées dans ce mode d'emploi diffèrent du vôtre si vous vous connectez avec un compte utilisateur CH-Login sans accès à une entreprise.

Le message «Avec votre profil d'utilisateur vous n'avez pas accès à une entreprise.» n'a pas besoin d'être pris en compte. Vous pouvez maintenant déclarer la quantité d'un produit biocide (continuez au point 2).

2. Cliquez sur l'onglet « Communication de la quantité d'un produit biocide » en haut de la page.



3. Cliquez en haut à droite sur « Ajouter ».



4. Complétez les informations manquantes dans le formulaire de communication et cliquez sur « Ajouter » en bas à gauche. Une fenêtre de recherche s'ouvre, dans laquelle vous pouvez rechercher le produit biocide que vous souhaitez communiquer.

Entreprise

Nom
testfirma_RPC

c/o

Rue
Schwarzenburgstrasse

Nr.
157

Boîte postale

NPA
3003

Localité
Bern

Canton
Bern

Pays
Suisse

Communication

Rapporter ici les données relatives aux produits biocides mis sur le marché au cours de l'année sélectionnée.
Pour d'autres produits, veuillez créer un autre enregistrement.

Pas d'enregistrement

Ajouter Import

Schema download

Annuler Enregistrer

5. Recherchez le produit biocide pour lequel vous souhaitez effectuer une communication en saisissant le numéro d'autorisation, le nom principal ou le CPID. **REMARQUE** : nous vous recommandons, dans la mesure du possible, de rechercher le produit biocide par son numéro d'autorisation ou son CPID.

6. Le produit s'affiche s'il est présent dans le RPC.

REMARQUE : Un produit biocide ne peut être retrouvé que s'il a été autorisé durant la période de communication (par exemple pour l'année 2024). Si le produit biocide n'a été autorisé qu'en 2025, il ne peut pas être communiqué pour la période 2024.

Ajouter un produit

Demo#1

Chercher

numéro d'autorisation	Nom du produit	substances actives
Demo#1 517290-34	Demo_Mitteilung Menge #1 18-07, 18-99 Valable à partir de 28.10.2024	Formaldéhyde = 50 % (m/m) Éthanol = 50 % (m/m)

Annuler Ajouter

7. Sélectionnez le produit en cliquant dessus et confirmez en cliquant sur « Ajouter ».

Ajouter un produit

Demo#1

Chercher

numéro d'autorisation	Nom du produit	substances actives
Demo#1 517290-34	Demo_Mitteilung Menge #1 18-07, 18-99 Valable à partir de 28.10.2024	Formaldéhyde = 50 % (m/m) Éthanol = 50 % (m/m)

Annuler Ajouter

8. Indiquez-en bas à droite la quantité de biocide mise sur le marché en kg.

numéro d'autorisation	CPID	Nom du produit	Type de produit	substances actives	Quantité mise sur le marché
Demo#1	517290-34	Demo_Mitteilung Menge #1	18-07, 18-99	Ethanol = 50 % (m/m) Formaldehyd = 50 % (m/m)	75.8 kg

[Ajouter](#) [Import](#) [Schema download](#)

[Effacer](#) [Annuler](#) [Enregistrer](#)

9. Si vous souhaitez communiquer la quantité mise sur le marché d'un produit biocide supplémentaire, cliquez à nouveau sur « Ajouter » (en bas à gauche).

numéro d'autorisation	CPID	Nom du produit	Type de produit	substances actives	Quantité mise sur le marché
Demo#1	517290-34	Demo_Mitteilung Menge #1	18-07, 18-99	Ethanol = 50 % (m/m) Formaldehyd = 50 % (m/m)	75.8 kg

[Ajouter](#) [Import](#) [Schema download](#)

[Effacer](#) [Annuler](#) [Enregistrer](#)

10. Une fois que vous avez communiqué tous les produits biocides, cliquez sur « Enregistrer ».

numéro d'autorisation	CPID	Nom du produit	Type de produit	substances actives	Quantité mise sur le marché
Demo#1	517290-34	Demo_Mitteilung Menge #1	18-07, 18-99	Ethanol = 50 % (m/m) Formaldehyd = 50 % (m/m)	75.8 kg

[Ajouter](#) [Import](#) [Schema download](#)

[Effacer](#) [Annuler](#) [Enregistrer](#)

11. Après l'enregistrement, toutes les communications effectuées sont saisies sous une communication collective (ici dans l'exemple « MAR-00325-93 »). La communication est ainsi effectuée et vous pouvez à nouveau quitter la page.

[Page d'accueil](#) [Rechercher un produit](#) [Saisir une nouvelle demande/ communication](#) [Communication de la quantité d'un produit biocide](#)

Communication collective

[Ajouter](#)

Status	ID	Année ↓	Nom	Adresse	E-mail	tél.	nombre de produits	Heure
	MAR-00325-93	2024		testfirma_RPC, Schwarzenburgstrasse 157, 3003 Bern (BE), Schweiz			1	29.10.2024 06:36:56

2 Communiquer un produit supplémentaire après s'être à nouveau connecté

2.1 Communication supplémentaire dans la même communication collective

Quel est l'avantage de communiquer tous mes produits biocides dans la même communication collective dans le RPC ?

Nous vous recommandons d'effectuer vos communications dans la même communication collective (voir exception au point 2.2). Cette procédure devrait simplifier les communications de vos produits biocides pour les années suivantes. Nous sommes encore en train de mettre en œuvre cette simplification.

1. Après vous être reconnecté, cliquez sur la communication collective.

Page d'accueil Rechercher un produit Saisir une nouvelle demande/ communication Communication de la quantité d'un produit biocide

Communication collective

Ajouter

Status	ID	Année ↓	Nom	Adresse	E-mail	tél.	nombre de produits	Heure
	MAR-60325-93	2024		testfirma_RPC, Schwarzenburgstrasse 157, 3003 Bern (BE), Schweiz			1	29.10.2024 06:36:56

2. Dans la rubrique « Produits », vous pouvez ensuite ajouter une nouvelle notification de la quantité de produit biocide mise sur le marché.

numéro d'autorisation	CPID	Nom du produit	Type de produit	substances actives	Quantité mise sur le marché
Demo#1	517290-34	Demo_Mitteilung Menge #1	18-07, 18-99	Ethanol = 50 % (m/m) Formaldehyd = 50 % (m/m)	75.8 kg

Ajouter Import

Schema download

Effacer Annuler Enregistrer

3. Après avoir saisi la communication supplémentaire, cliquez sur « Enregistrer ».

numéro d'autorisation	CPID	Nom du produit	Type de produit	substances actives	Quantité mise sur le marché
Demo#1	517290-34	Demo_Mitteilung Menge #1	18-07, 18-99	Ethanol = 50 % (m/m) Formaldehyd = 50 % (m/m)	75.8 kg
Demo#4	775279-30	Demo_Mitteilung Menge #4	02-09	Ethanol = 55 % (m/m) Propan-2-ol = 25 % (m/m)	565 kg

Ajouter Import

Schema download

Effacer Annuler Enregistrer

2.2 Communication(s) supplémentaire(s) dans une nouvelle communication collective

Quel est l'avantage d'introduire tous mes produits biocides dans différentes communications collectives dans le RPC ?

Si une personne (par exemple un consultant) souhaite communiquer des produits biocides pour différents responsables de la première mise sur le marché, elle peut regrouper les produits biocides par responsable de la mise sur le marché.

1. Cliquez-en haut à droite sur « Ajouter ».

Status	ID	Année	Nom	Adresse	E-mail	tél.	nombre de produits	Heure
	MAR-00325-93	2024		testfirma_RPC, Schwarzenburgstrasse 157, 3003 Bern (BE), Schweiz			2	29.10.2024 07:18:06

2. Complétez les informations manquantes dans le formulaire de communication et cliquez sur « Ajouter » en bas à gauche pour communiquer la quantité du produit biocide.

Entreprise

Nom: testfirma_RPC

c/o:

Rue: Schwarzenburgstrasse No: 157 Boite postale:

NPA: 3003 Localité: Bern Canton: Bern Pays: Suisse

Communication

Rapporter ici les données relatives aux produits biocides mis sur le marché au cours de l'année sélectionnée. Pour d'autres produits, veuillez créer un autre enregistrement.

Pas d'enregistrement

Ajouter **Import** [Schema download](#)

Annuler **Enregistrer**

3. Exécutez les étapes 4 à 10 comme indiqué dans la section 1.
4. Une fois que vous avez communiqué tous les produits biocides dans la nouvelle communication collective, cliquez sur « Enregistrer ». La communication est enregistrée dans une nouvelle communication collective (ici dans l'exemple « MAR-0031-75 »).

Status	ID	Année	Nom	Adresse	E-mail	tél.	nombre de produits	Heure
	MAR-00325-93	2024		testfirma_RPC, Schwarzenburgstrasse 157, 3003 Bern (BE), Schweiz			2	29.10.2024 07:18:06
	MAR-00331-75	2024		testfirma_RPC, Schwarzenburgstrasse 157, 3003 Bern (BE), Schweiz			1	29.10.2024 07:34:19

3 Corriger ou supprimer une communication déjà effectuée

IMPORTANT : les modifications apportées aux communications déjà effectuées pour l'année précédente peuvent être effectuées jusqu'au 31 mai de l'année suivante au plus tard. Après cette date, une communication ne peut plus être modifiée.

1. Sélectionnez le message collectif correspondant dans lequel se trouve le message à modifier.

Page d'accueil

Rechercher un produit

Saisir une nouvelle demande/ communication

Communication de la quantité d'un produit biocide

Ajouter

Communication collective

Status	ID	Année	Nom	Adresse	E-mail	tél.	nombre de produits	Heure
	MAR-00325-93	2024		testfirma_RPC, Schwarzenburgstrasse 157, 3003 Bern (BE), Schweiz			2	29.10.2024 07:18:06
	MAR-00331-75	2024		testfirma_RPC, Schwarzenburgstrasse 157, 3003 Bern (BE), Schweiz			1	29.10.2024 07:34:19

2. Vous pouvez maintenant adapter les quantités déjà saisies (1), supprimer l'ensemble de la communication (2) ou encore l'ensemble de la communication collective (3). Cliquez sur « Enregistrer » (4) pour sauvegarder la modification.

numéro d'autorisation	CPID	Nom du produit	Type de produit	substances actives	Quantité mise sur le marché
Demo#1	517290-34	Demo_Mitteilung Menge #1	18-07, 18-99	Ethanol = 50 % (m/m) Formaldehyd = 50 % (m/m)	75.8 kg
Demo#4	775279-30	Demo_Mitteilung Menge #4	02-09	Ethanol = 55 % (m/m) Propan-2-ol = 25 % (m/m)	565 kg
Schema download					
3 Effacer					
4 Annuler Enregistrer					

4 Communication supplémentaire en cas de modification de la concentration de la substance active

Si vous modifiez la concentration en substance active d'un produit biocide au cours d'une année, vous devez saisir la quantité de produit biocide mise sur le marché avec l'ancienne et la nouvelle concentration en substance active, ou dans l'exemple ci-dessous également avec une autre substance active, dans deux messages distincts dans le RPC

Ajouter un produit

 Chercher

numéro d'autorisation	Nom du produit	substances actives
Demo#1 517290-34	Demo_Mitteilung Menge #1 18-07, 18-99 Valable du 28.10.2024 au 29.10.2024	Formaldéhyde = 50 % (m/m) Éthanol = 50 % (m/m)
Demo#1 517290-34	Demo_Mitteilung Menge #1 18-07, 18-99 Valable à partir de 29.10.2024	Formaldéhyde = 22 % (m/m) Propane-2-ol = 10 % (m/m) Éthanol = 68 % (m/m)

Annuler

Ajouter

Ajouter un produit

 Chercher

numéro d'autorisation	Nom du produit	substances actives
Demo#1 517290-34	Demo_Mitteilung Menge #1 18-07, 18-99 Valable du 28.10.2024 au 29.10.2024	Formaldéhyde = 50 % (m/m) Éthanol = 50 % (m/m)
Demo#1 517290-34	Demo_Mitteilung Menge #1 18-07, 18-99 Valable à partir de 29.10.2024	Formaldéhyde = 22 % (m/m) Propane-2-ol = 10 % (m/m) Éthanol = 68 % (m/m)

Annuler

Ajouter